Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_053-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2026

Date de convocation : 03/02/2026 **Date d'affichage :** 03/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 27 0

L'an deux mille vingt six, le dix février, à 19 Heures 00, à la GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, HAMON Carole, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
VASNIER Pascal, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
DUMAS Patrice donne procuration à HAMON Carole
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
LARIVIERE-GILLET Yannick donne procuration à BOUGEOT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_053-DE

N° DEL_2026_053

Objet **Personnel**

RH - Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comprend également un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes conformément à l'article 80 (2°) de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial lors de sa séance du 29 janvier 2026.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation de ce rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de valider la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions.

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi),

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment dans son article 80(2°),

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020, portant définition des modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Considérant la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour l'année 2025,
Le Conseil de Communauté :
PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, pour l'année 2025.

VALIDE le plan d'actions 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 11/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame LAVASTRE Isabelle

Le *11/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen